



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2018

Présents : MM. Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, Céline Hirchi, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Thérèse Robert, Didier Salins et Gérard Thomas

Excusées : Mmes Alexandra Ardiet, Isabelle Rebillot et Sandrine Sigonney

Procurations : de Mme Alexandra Ardiet à M. Christophe Demesmay, de Mme Isabelle Rebillot à Mme Eliane Poulnot et de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert

Secrétaire de séance : M. Christophe Demesmay

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 30 mars.

ORDRE DU JOUR

1- Révision d'aménagement de la forêt communale de Gennes – prise en compte de la zone Natura 2000

Lors de sa réunion du 16 décembre 2017, le Conseil municipal avait approuvé le projet d'aménagement de la forêt communale proposé par l'Office National des Forêts (O.N.F.) pour la période 2017-2036. Un élément lié à la classification d'une grande partie de cette forêt en zone Natura 2000 avait toutefois été omis par l'O.N.F., nécessitant, pour l'intégrer au dossier, une nouvelle délibération de l'assemblée communale qui valide unanimement cette prise en considération.

2- Prestation de délégué à la protection des données réalisée par l'Agence départementale d'appui aux territoires

Le Règlement général sur la protection des données (R.G.D.P. - règlement Européen 2016/679) du 27 avril 2016 oblige les collectivités locales à se mettre en conformité avec les règles relatives à la protection des données et à pouvoir démontrer qu'elles les respectent. Il sera applicable en France dès le 25 mai.

Afin de permettre sa mise en œuvre et son suivi via un cahier des charges très strict, un délégué à la protection des données doit être nommé dans chaque collectivité.

Eu égard aux compétences requises, le Conseil municipal décide, par 8 voix pour et 3 abstentions, de faire appel à l'Agence départementale d'appui aux territoires pour assurer la fonction. Le coût de la prestation, qui s'élève à 750 € hors taxes la première année (mise en conformité + suivi), s'élèvera à 250 € hors taxes les années suivantes. La convention est passée pour une durée initiale de trois ans.

3- Décisions budgétaires modificatives sur le budget communal

Préalablement à l'inscription des prévisions budgétaires nécessaires à la renégociation d'un emprunt, la Direction des finances publiques avait été interrogée sur les imputations comptables à respecter, ceci afin d'éviter tout risque d'incohérence. Les sollicitations communales sont toutefois malheureusement restées lettre morte au moment de la préparation budgétaire, si bien que pour finaliser les opérations comptables ayant trait au crédit révisé, il s'avère désormais nécessaire de rectifier le budget par une première décision modificative. Celle-ci, sans aucun impact sur les équilibres financiers puisqu'elle se limite à des opérations d'ordre d'un

montant de 0.28 € destinées à neutraliser certaines écritures liées à la renégociation, est approuvée unanimement par les membres de l'assemblée communale.

Une autre décision modificative vise à intégrer des frais d'études datant de 2016 et 2017 dans la fiche d'inventaire récapitulant les travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente. Uniquement destinée à faire glisser les frais payés à Cler Ingénierie (10 080 €) du compte « frais d'études » au compte « travaux en cours – construction », cette modification est également validée par l'unanimité des conseillers municipaux.

4- Droits de stationnement à l'occasion des fêtes foraines et des spectacles de cirque

A compter du 1^{er} juin, les montants des droits de stationnement à l'occasion des fêtes foraines et des spectacles de cirque s'élèveront, selon les stands, à 25, 30 ou 55 €.

5- Nomination d'un délégué suppléant au Syndicat mixte du Marais de Saône

Suite à la démission de Monsieur François Guillaume en début d'année, la Commune, qui se doit d'être représentée au sein du Syndicat mixte du Marais de Saône par un délégué titulaire et un délégué suppléant, ne possède désormais plus qu'un titulaire en la personne d'Edouard Euvrard.

Mme Isabelle Hocquemiller est ainsi nommée déléguée communale suppléante au Syndicat du Marais.

A titre de rappel, le Syndicat mixte du Marais de Saône, qui a pour objet la protection des fonctions biologique, hydrologique et écologique du marais, est un établissement public de coopération intercommunale regroupant le Département du Doubs, les Communes de Besançon, Gennes, Montfaucon, Morre, Saône, La Vèze et le Syndicat pour l'aménagement de Besançon-Sud Plateau.

6- Affouage : garants de la bonne exploitation des bois – rectification de la délibération du 30 mars

Lors de sa réunion du 30 mars, le Conseil municipal avait choisi de prendre comme garants à l'affouage trois personnes nommées en son sein : Monsieur Edouard Euvrard et Mesdames Isabelle Hocquemiller et Thérèse Robert. Eu égard au mode de fonctionnement actuel de cette activité dans notre village et vu la possibilité légale de faire appel à un administré non élu, il toutefois est unanimement décidé, après réflexion, de remplacer Madame Thérèse Robert par Monsieur Alain Millet dans cette fonction.

7- Composition des Comités communaux

Suite à l'élection municipale complémentaire du mois de mars, les Comités communaux désormais complétés sont composés comme suit :

NOM DU COMITE	COMPOSITION
Commission d'Appel d'Offres	<u>Présidente</u> : Thérèse Robert <u>Membres titulaires</u> : Christophe Demesmay, Isabelle Hocquemiller, Isabelle Rebillot <u>Membres suppléants</u> : Alexandra Ardiet, Céline Hirchi, Didier Salins
CCAS	<u>Présidente</u> : Thérèse Robert <u>Membres</u> : Edouard Euvrard, Eliane Poulnot, Didier Salins, Marie-France Bailly, Yves Besse, Agnès Fournierot, Bernard Lime
Comité urbanisme	<u>Responsable</u> : Christophe Demesmay <u>Membres</u> : Céline Hirchi, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Adrien Robert, Thérèse Robert
Comité des finances	<u>Responsable</u> : Thérèse Robert <u>Membres</u> : Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Gilles Dumas, Théophile Marguet, Alain Millet, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Sandrine Sigonney

Comité environnement, cadre de vie, espaces verts et gestion des déchets	<u>Responsable</u> : Thérèse Robert <u>Membres</u> : Pauline Bentz, Maryse Millet, Aline Mottas, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Adrien Robert, Gérard Robert, Christine Salins, David Serment
Comité patrimoine communal (bâtiments, VRD, cimetière)	<u>Responsable</u> : Alexandra Ardiet (pour les bâtiments et le cimetière) – Christophe Demesmay (pour les VRD) <u>Membres</u> : Marcel Boissenot, Gérard Dodane, Agnès Fournerot, René Lamy, Bernard Lime, Aymeric Tuillon
Comité forêts (exploitation et loisirs de pleine nature)	<u>Responsable</u> : Thérèse Robert <u>Membres</u> : Yves Beaud, Marcel Boissenot, Charles Coulet, Alain Millet, Marcel Nevers, Adrien Robert, Gérard Robert, Christophe Simon, Aymeric Tuillon
Comité écoles, cantine, garderie, PEL (PEDT), CLSH, bibliothèque, ménage des bâtiments scolaires	<u>Responsable</u> : Alexandra Ardiet <u>Membres</u> : Edouard Euvrard, Murielle Gormond, Aline Mottas, Isabelle Rebillot, Sandrine Sigonney, Dominique Tramaux, Chloé Vienny
Comité communication, culture, vie associative	<u>Responsable</u> : Gérard Thomas <u>Membres</u> : Alexandra Ardiet, Gilles Dumas, Céline Hirchi, Didier Salins, Sandrine Sigonney

8- Désignation d'une avocate pour représenter la Commune dans une affaire en cours devant le Tribunal Correctionnel

Afin de représenter la Commune dans un litige en cours de procédure, le Conseil municipal décide unanimement de faire appel à Maître Catherine Suissa, avocate spécialisée en Droit Public.

9- Rénovation thermique de la salle polyvalente : validation de l'avant-projet définitif

Monsieur Philippe Donzé, architecte titulaire du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente, vient de terminer l'avant-projet définitif qui nécessite quelques précisions de sa part avant l'établissement et le dépôt du permis de construire.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Urbanisme – droit de préemption urbain**

Le 5 avril - La Commune a décidé de ne pas préempter sur la vente d'un terrain à bâtir rue du Chanois (parcelle cadastrée section AB numéro 162).

Le 26 avril – La Commune a décidé de ne pas préempter sur la vente d'un terrain à bâtir rue des Vignes (parcelle cadastrée section AA numéro 77).

- **Urbanisme – Dossiers acceptés**

Le 23 avril : déclaration préalable numéro 025.267.18.C0004 (fermeture d'une terrasse par l'installation de baies vitrées rue de la Côte de Joux – parcelle cadastrée section AB numéro 60)

Le 23 avril : déclaration préalable numéro 025.267.18.C0006 (réfection de toiture rue Derrière Laval – parcelle cadastrée section AA numéro 251)

Le 27 avril : déclaration préalable numéro 025.267.18.C0005 (extension en ossature bois sur une terrasse rue de la Côte de Joux – parcelle cadastrée section AB numéro 59)

- **Travaux bruyants – rappel des horaires légaux**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ou autres outils assimilables à ces derniers ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le 25 mai 2018.